



ÉDITORIAL

Notre association "Spéracèdes Demain" a été très touchée par les événements survenus à Paris dans la nuit du 13 au 14 novembre, événements qui ont causé tant de douleurs, de souffrances et de deuils. Nous avons été présents à l'hommage rendu aux victimes par la municipalité, initiative où nous avons été partie prenante. Mais passé cette période où l'ensemble de la Nation, l'ensemble de l'Europe, l'ensemble des pays civilisés du Monde, ont montré leur solidarité avec les victimes et leurs familles, on commence à entendre de-ci, de-là des propos inquiétants, des propos qui tendraient à rendre responsable de ces

actes odieux toute une partie de la population : c'est grave. Ces personnes ne se rendent pas compte qu'elles deviennent complices, volontairement ou non, de ces actes inqualifiables. Que veulent-ils ? Diviser la France entre musulmans et non-musulmans et, au-delà, entre maghrébins et non-maghrébins ! Attention, penser, sous-entendre, que toutes les personnes d'origine maghrébine sont peu ou prou liées avec ces fanatiques n'est pas digne de citoyens qui analysent la situation avec objectivité, c'est alimenter une haine qui peut avoir des conséquences catastrophiques pour le pays, donc pour ceux qui répandent ces idées, c'est aider ces criminels à atteindre leur objectif.

L'année 2015 est terminée, bien tristement.

"Spéracèdes Demain" souhaite que 2016, forte de l'unité des Françaises et des Français contre ces actes inqualifiables, soit douce pour vous tous.

Pour l'équipe, le Président : Roger Navetti.

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Aïgo Vivo.....	1
CAPG.....	2
Transports et déplacements.....	2
1 ^{er} "Rendez-vous de Spéracèdes".....	3
Pôle multimodal.....	4
Amicale Bouliste.....	4
Nos peines.....	4
Conseils municipaux.....	5
L'école a un nouveau directeur.....	5
Comité des fêtes.....	6
Tennis à l'école.....	6
CAPG et CCTS.....	7
Un jardinier sachant jardiner.....	7
Contacts.....	7
SILLAGE à la demande.....	8
Préalpes d'Azur, une pépite durable.....	8
Spéracèdes à l'honneur.....	8

AÏGO VIVO



L'été est la saison où le folklore est réclamé pour donner une note provençale aux fêtes patronales. Habitude réconfortante, car une région se doit de maintenir sa culture, et notamment sa culture folklorique. Dans les rues de : Montauroux, les Adrets, Tanneron, Saint-Cézaire, Caille et bien entendu Spéracèdes, le groupe a défilé, drapeau de l'Aïgo Vivo en avant ; les galoubets et tambourins ont fait entendre la musique de notre terroir et les messes ont été chantées dans la langue de nos ancêtres. Rigaudon, mazurka, cordelles et autres danses traditionnelles étaient aussi très souvent de la partie. Du nouveau cette année : la participation du

groupe à une représentation d'extraits de l'opéra "Mireille" sous la direction et à la demande du chef de chœur d'Arcanto : Jean-François Ercolani.

La prestation fut appréciée du chef qui tint à le dire publiquement : félicitations à l'Aïgo Vivo et à sa Présidente, Jocelyne Hammerer.

Vous qui aimez le folklore provençal, ses chants, ses danses, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe : il vous attend. (Prenez contact avec nous, nous vous guiderons vers lui.)



Sur les nombreux points examinés lors des Conseils Communautaires, qui se sont tenus depuis notre dernier bulletin, certains ont attiré plus particulièrement notre attention.

● **Les statuts. Intérêt communautaire.**

La CAPG n'est pas dotée de statuts, c'est surprenant. Cette lacune doit être comblée pour procéder à la définition de "l'intérêt communautaire". La loi exige que l'intérêt communautaire doit être défini avant le 31 décembre 2015. Cette définition est très importante car c'est à elle qu'on se réfère pour savoir si un projet présenté par une commune peut être subventionné par la CAPG. A l'heure actuelle, les trois communautés qui forment la CAPG ont apporté avec elles des définitions de l'intérêt communautaire différentes, il s'ensuit des situations où l'équité ne semble pas respectée, même, et c'est surprenant, si la légalité, elle, est respectée!

Un exemple : la cotisation au "pôle touristique du Pays de Grasse" a été prise en compte par la CAPG pour les communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP), et pour elles seules, car c'était une compétence de la CAPAP. De nombreuses subventions sont accordées à des associations et non à d'autres, on ne sait pour quelles raisons : 3 000 € pour l'association des Géophiles, 1 500 € à l'association Grasse Historique, 2 400 € à l'association TKP production pour l'organisation du festival "Rock'n roots", 1 000 € pour le Ski Club de l'Audibergue et **rien pour les Heures Musicales de Spéracèdes** dont les concerts sont donnés dans plusieurs communes de la CAPG.

Le Maire en a-t-il fait la demande et la subvention a été refusée, ou la demande n'a pas été présentée ?

● **Emprunts structurés. (Emprunts dits toxiques)**

Ces emprunts, contractés par la CAPAP, sont maintenant à la charge de la CAPG. Le taux d'emprunt, variable, est indexé sur le change Euro/Franc Suisse : il est, à l'heure actuelle, de 20 %.

Deux orientations ont été proposées lors du Conseil Communautaire du 18 septembre 2015 :

1-Signer un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local, SFIL et Dexia Crédit Local. Il s'agit d'une démarche indispensable pour bénéficier du fonds de soutien. (15,5 M€ échelonnés sur 14 ans), négocier avec les banques des taux fixes, (2,95 %) et stopper la procédure en cours. (Solution défendue par le Président)

2-Poursuivre la procédure, donc renoncer aux fonds de soutien, et aller jusqu'à la Cour Européenne si nécessaire. Il est fait remarquer que les fonds de soutien sont demandés, mais pas encore officiellement obtenus. De plus, qui peut prédire qu'à l'avenir une loi ne vienne pas supprimer ces fonds de soutien ? (Solution défendue par Monsieur Euzières et Madame Lazreug.) La première solution a été adoptée à la majorité.

Dès le début, nous vous avons alertés sur le danger que représentaient ces emprunts "toxiques" pour les finances, dangers que tout le monde reconnaît, y compris par ceux qui, Conseillers de la CAPAP, les ont votés !

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS : UNE LUEUR D'ESPOIR ?



Nous subissons tous les jours les faiblesses de notre département en matière de transport, tant sur route que sur rail. La CCI Nice Côte d'Azur fait le point et tente d'apporter des solutions à ces inextricables problèmes à travers huit propositions. Le premier constat souligne que c'est en optimisant l'existant qu'on desserrera l'étau, un certain nombre d'avancées ayant déjà été enregistré. La CCI insiste sur l'importance d'apporter une réponse collective à ces problèmes et rejoint la Préfecture qui a lancé, en mai dernier, un comité départemental des transports et déplacements. Ce comité regroupe les 7 autorités organisatrices de transport, Escota, SNCF,

CCI, CMA, etc.

Il s'agit de travailler ensemble à l'échelle du département sur les questions liant urbanisme et transport, implantations commerciales et impact sur les déplacements, dessertes des bassins d'activité (Carros, Sophia et également bassin cannois, Grasse...). L'idée est de bien cerner les flux domicile-travail pour réorienter et mieux interconnecter les différents réseaux de transport en commun afin de répondre aux besoins réels des salariés. Le mouvement est lancé et c'est désormais au nouveau comité de coordonner les différentes actions. Huit propositions prioritaires s'appuient sur les engagements pris par les maires signataires de la démarche Pacte Eco 2014. Des propositions qualifiées de concrètes, pragmatiques et réalisables qui vont d'un renforcement de la desserte aérienne et ferroviaire à l'amélioration de la livraison du dernier kilomètre, en passant par une optimisation des infrastructures existantes et la gestion des trafics, ou encore par un rééquilibrage de l'offre de transport en commun.

PM



Nous vous avons annoncé ce premier rendez-vous dans notre bulletin précédent, le nombre de présents (plus de 120) permet de dire que ce type de rencontres, que nous avons préconisé lors de notre campagne pour les élections municipales, était attendu des Spéracèdoises et des Spéracèdois.

Initiée et préparée par la commission des travaux et du cadre de vie, composée de : Michel Pierret, Claude Martin, Martine Maubert-Rey, Martyne Surace, Daniel Delhomme, Roger Navetti, avec à leur tête Jacques Tranchet, ce rendez-vous a été présidé par Monsieur le Maire.

Monsieur Jérôme Viaud, Président de la CAPG et Vice-président du Conseil Départemental, est venu apporter le soutien de ces deux instances.

Étaient également présents Laurent Le Ny et Augustin Gamot, respectivement directeur et chargé de mission au PNR des Préalpes d'Azur, Florent Bailleul, délégué de l'Association Nationale de la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN).

Le but de cette réunion ? Informer les habitants des travaux : réalisés, en cours et projetés, connaître leurs avis et suggestions. La "philosophie" de cette commission pour le choix des travaux a été précisée : priorité à la protection des personnes et des biens, aux économies d'énergie, à l'embellissement du village, le tout dans la limite des possibilités financières.

- C'est ainsi que des travaux importants ont été effectués pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales dans la rue des Orangers et au boulevard de la Renaude. Ont été également réalisés de nombreuses réfections de chaussées, de trottoirs, la sécurisation du passage des enfants, la matérialisation d'emplacements pour handicapés, à la mairie : peinture des locaux, pose de doubles vitrages, de rideaux et de convecteurs électriques à fluide caloporteur, la taille de la moitié des oliviers, la mise en place de nombreuses jardinières, le changement de panneaux signalétiques et la matérialisation au sol de l'interdiction de stationner (La signalétique devra être, à l'avenir, respectée), la pose de bancs aux points de vue et au cimetière.

- Sont prévus : l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales (lavoir et chemin des Basses Molières, chemin de l'Olivette, chemin de la Molière), l'aménagement et la sécurisation RD11, RD13, du carrefour de la Croix (à l'étude).

- Monsieur Jérôme Berg, promoteur immobilier, a présenté son projet de nouvelle maison de santé pluridisciplinaire dans la résidence Saint-Antoine en cours de réalisation.

- Monsieur le Maire a développé le projet de la salle multi-activités enfance-jeunesse.

- Un promoteur spéracèdois envisage de créer une zone commerciale sur le terrain "Gustave Daver", le long de la salle des fêtes. Boucherie, boulangerie, épicerie... feraient partie du projet. La municipalité s'est engagée à ce que ce projet s'intègre dans celui de l'embellissement de cette partie du village.

- L'embellissement du cœur du village, la mise en valeur des sources et des lavoirs sont à l'étude.

- Village étoilé. Des travaux ont été entrepris sur l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie. La rencontre avec certaines personnes représentant différents organismes a permis, aux membres de la commission des travaux et du cadre de vie, de se rendre compte que leur approche de ce problème rejoignait celle du PNR et de l'Association Nationale de la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), laquelle proposait un concours "Villes et villages étoilés". La commune s'est inscrite à ce concours. Monsieur le Maire a signé la charte de l'ANPCEN sur la pollution nocturne. La commune a également postulé pour "Trophées climat-énergie 06" à l'initiative du Conseil Départemental. Les travaux effectués et l'extinction de l'éclairage public, la partie de la nuit où les rues du village sont désertes (entre 24h et 6h), permettraient une économie énergétique et financière non négligeable. La consommation électrique passerait de 124 700 kWh à 29 000 kWh et la facture de 8 100 € à 1 900 €. Les mesures prises limitent la pollution lumineuse nocturne, pollution qui a des effets catastrophiques sur la faune et la flore, sans aucune influence sur la sécurité des biens et des personnes, comme l'a développé Florent Bailleul délégué de l'ANPCEN.

Ce problème de pollution, nous l'avons soulevé dans un de nos bulletins, cela nous avait valu pas mal de sarcasmes, il est maintenant à l'ordre du jour chez tous les dirigeants des pays de la planète !

L'assistance s'est ensuite rendue dans le pré où chacun a pu observer le ciel avec, puis, sans éclairage public. Cette observation était animée par des astronomes.

C'est par le verre de l'amitié, sur fond musical du saxophoniste "Barth", que se termina cette rencontre, moment qui a permis de continuer à échanger.

A noter, la parfaite entente qui règne au sein de la commission des travaux et du cadre de vie dirigée par Jacques Tranchet, commission où sont présents des élus des différentes composantes du Conseil Municipal et des non élus.

PÔLE MULTIMODAL



Accolé à la gare SNCF de Grasse, vous pouvez voir un grand "bâtiment" qui ressemble à un parking. Il lui ressemble tellement que c'en est un ! Son nom ? Pôle multimodal.

En passant, peu de véhicules en stationnement sont visibles, est-il utilisé ? Dans le cadre de la commission des transports de la CAPG, nous avons eu l'occasion de le visiter et d'en connaître son fonctionnement.

Il s'agit d'un parking relais, gratuit pour les utilisateurs des transports en commun (bus ou train), avec 220 places dont 5 marquées au sol près des ascenseurs et réservées aux personnes à mobilité réduite et 20 places pour les 2 roues motorisés. Il est sur 2 niveaux dont un souterrain où les voitures sont à l'abri. Depuis peu, s'ajoute un service qu'il est bon de connaître : si vous partez pour plusieurs jours, le parking est également gratuit. Une seule précaution : arriver avec un peu d'avance pour remplir un formulaire.

Durant la journée, cet espace est gardé. La nuit, une vidéo protection prend la relève.

Cette information est destinée à vous inciter à utiliser les transports en commun, seule solution pour lutter contre la pollution et les embouteillages. A ce propos, nous œuvrons, à la commission des transports de la CAPG pour la mise en place d'un transport en commun en site propre entre le Tignet et Grasse, mais nous sommes peu entendus.

Transport en commun en site propre (TCSP): voie réservée aux transports en commun.

AMICALE BOULISTE



La saison 2015 s'est terminée, pour l'Amicale et ses concours proposés les jeudis, avec le dernier jeudi de septembre. La sécheresse de cet été, si elle a posé des problèmes pour la nature et pour certaines personnes, a été une aubaine pour l'Amicale : aucun concours annulé à cause de la météo ! Est-ce aussi la clémence du temps qui a poussé les participants à venir encore plus nombreux que les années précédentes ? En effet, la fréquentation des jeudis, toujours en augmentation depuis plusieurs années, a connu une progression très sensible : 2 766 joueurs pour 19 soirées proposées, une moyenne de 145 joueurs par concours ! L'équipe du Président Philippe

Alcaraz essaie d'innover chaque année pour rendre ces rendez-vous plus attractifs : il semble que le but soit atteint. L'accueil, le souci de convivialité ne sont pas étrangers à cette réussite, c'est du moins ce qu'il en ressort des remarques unanimes des participants.

Bravo à l'équipe organisatrice.

Une ombre cependant à ce tableau : la proximité des "Résidences Saint-Antoine". Comment va se passer la cohabitation ? Interrogé à ce sujet, le promoteur, Monsieur Jérôme Berg, s'est engagé à élever un mur antibruit pour atténuer les nuisances sonores que pourraient entraîner ces rassemblements.

Il est impensable que ces soirées, qui animent le village depuis plus de 10 ans, qui sont montrées en exemple chez nos voisins et attirent de plus en plus de vacanciers, soient remises en question.

NOS PEINES

Depuis notre dernier bulletin, nous avons eu la peine de voir partir des Spéracèdoises et Spéracèdois et des amis de Spéracèdes :

Lucette Valente, pour qui "l'amour du prochain" a été la ligne conductrice de sa vie.

Nicolas Sciarra, ce jeune homme qui aimait tant la fête.

Marie Pourcel, toujours souriante, calme, épouse d'Eugène.

Émile Garino, qui fréquentait les terrains de boules avec sa femme Solange et son fils José.

Pierrot Lemasson, Belge de naissance, Tignétan de domiciliation mais Spéracèdois de cœur.

A toutes les personnes atteintes par ces départs, "Spéracèdes Demain" adresse ses plus sincères condoléances.

CONSEILS MUNICIPAUX



Vous avez pu prendre connaissance, sur notre site, des comptes rendus des séances des différents Conseils Municipaux depuis notre dernier bulletin. Il nous semble intéressant de rappeler quelques points.

- Il a été voté une majoration de 20 % du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. La loi permet cette majoration car la commune est classée, par les services de l'État, comme commune où il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements (Zone tendue).

La délibération a été votée avec 14 voix pour et 1 voix contre (Christophe Roustan).

Cette augmentation placera le taux de la taxe d'habitation, pour les résidences secondaires, à 11,23 %, bien au-dessous des taux appliqués dans la plupart des villes avoisinantes où le taux y dépasse les 20 %. De plus cela rétablit une certaine équité, dans la mesure où la suppression de l'abattement dont bénéficiaient les résidents ne pénalisait que ces derniers. Il eut été judicieux de voter cette majoration dès 2014, elle aurait donné plus d'aisance aux finances de notre commune.

- Les nouveaux tarifs concernant la location de la salle des fêtes ont été adoptés à l'unanimité. Les voici :

Spéracèdois

Salle des fêtes. Vendredi, 100 € - Samedi ou Dimanche, 200 € - Caution, 1 000 € - Week-end, 400 € - Caution, 2 500 €.

Petite salle des fêtes. Vendredi, 70 € - Samedi ou Dimanche, 100 € - Caution, 500 € - Week-end, 200 € - Caution, 800 €.

Non Spéracèdois

Salle des fêtes. Vendredi, 500 € - Samedi ou Dimanche, 1 000 € - Caution, 1 000 € - Week-end, 2 200 € - Caution, 2 500 €. Petite salle des fêtes. Vendredi, 150 € - Samedi ou Dimanche, 500 € - Caution, 500 € - Week-end, 500 € - Caution, 800 €. (*Week-end : vendredi soir, samedi et dimanche.*)

- Dans le cadre de l'opération vidéo-protection, il a été proposé à monsieur le Maire de signer la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CAPG. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève, pour Spéracède, à 58 876,76 € HT. La part restant à la charge de la commune, après déduction des subventions et récupération de la TVA, est de 21 195,64 €. Le projet initial, voté lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2015, prévoyait 9 773,77 € comme part nette de la commune.

Jacques Tranchet a expliqué que la convention envisage un projet maximum et que ce projet pourra être revu. Il espère qu'après l'étude de l'appel d'offres, les montants soient revus à la baisse.

Nous sommes intervenus pour nous élever contre la répartition financière proposée entre les 6 communes de l'ex CCTS. Notre position centrale exige que nous ayons plus de caméras que nos voisins ; ce facteur, avons-nous dit, devrait être pris en compte, car sans la participation de Spéracède, le "maillage" n'a plus d'efficacité. Nous avons proposé que la répartition totale de la dépense soit calculée en fonction du nombre d'habitants. De plus, nous avons souhaité que compte tenu des finances locales, pour cette année, nous revenions au projet présenté précédemment. Monsieur le Maire a semblé d'accord avec cette dernière proposition.

Le vote a donné le résultat suivant : 1 contre (Christophe Roustan). 3 abstentions (Martine Maubert-Rey, Claude Martin, Roger Navetti).

Nous ne sommes pas contre la signature de la convention de maîtrise d'œuvre, mais nous ne pouvons avaliser l'enveloppe financière prévue dans cette convention.

- A l'unanimité, il a été convenu de rétrocéder le parcours de santé communal à la CAPG pour l'euro symbolique. La CAPG aura alors en charge son entretien et, selon ses projets, pourra édifier un parcours BMX.

L'ÉCOLE DE SPÉRACÈDES A UN NOUVEAU DIRECTEUR



"Spéracède Demain" souhaite la bienvenue à Monsieur François Bouffault, directeur de notre école depuis la rentrée scolaire. Nous avons rencontré Monsieur François Bouffault à plusieurs reprises, dans le cadre de la commission des travaux, notamment pour lui proposer d'inscrire, comme projet pédagogique, l'observation du ciel nocturne et des étoiles. Nous nous impliquerons pour que la coopération école-mairie soit fructueuse pour nos enfants. Monsieur François Bouffault n'a pas désiré qu'un article lui soit consacré sur notre bulletin, par souci de neutralité avons-nous cru comprendre. Qu'il sache qu'il peut compter sur nous.

COMITÉ DES FÊTES



9 juillet 2015 : démission du bureau du Comité des Fêtes. Aucune équipe pour prendre le relais, à moins d'un mois de la fête patronale, on comprend les réticences devant l'ampleur de la tâche. Jean-Marc Macario, Adjoint à la culture, a alors initié une réunion d'urgence. Deux solutions : 1) ne pas s'engager, donc pas de fête, 2) tenter de mettre sur pied une équipe de personnes de bonne volonté pour essayer d'organiser cette fête. Était-il possible d'interrompre cette tradition qui existe depuis que Spéracèdes est

Spéracèdes ? Unanimement, la réponse a été : "non !"

Organiser 4 jours de fête en si peu de temps relevait d'un pari un peu fou. Un bureau fut hâtivement constitué autour de Jean-Marc Macario. Tout ce petit groupe s'est mis au travail, multipliant les réunions, distribuant à chacune et à chacun une tâche. Il fut fait appel aux associations du village, qui aussitôt répondirent "présentes". L'Aïgo Vivo a chanté la messe en Provençal et a interprété la Marseillaise et la Coupo Santo lors de l'apéritif d'honneur, (Présidente Jocelyne Hammerer). L'Amicale Bouliste a organisé les 4 concours de boules traditionnels trouvant même les donateurs des prix, (Président Philippe Alcaraz). Les Voix d'Euterpe ont animé l'apéritif d'honneur, (Présidente Catherine Uréna). Les artistes de l'association "Peinture et Sculpture" ont exposé leurs œuvres dans la salle des fêtes. Une compagnie de théâtre de Cabris, La Galinette, a apporté son concours, interprétant "Oscar aux étoiles" (Metteur en scène Jean-Marie Pfau). Des jeux pour enfants ont été organisés. Le Café de l'Union s'est occupé de la restauration pour la soirée dansante du samedi, animée par l'orchestre "Les Anonymes" offert par le Comité des Fêtes et a organisé le concours de belote du dimanche soir. Et pour clore ces 4 jours de festivités, l'incontournable aioli préparé par Charly Baussy, avec "Les Anonymes" à l'animation. Pour le service, de nombreuses personnes, n'écouter que leur amour pour le village ont officié, et bien officié, car chaleureux ont été les compliments qui ont été adressés. C'est à elles que ces compliments reviennent. Un grand merci, aussi, aux agents techniques et administratifs et à tous les bénévoles qui n'ont compté ni leur temps ni leurs efforts pour que tout soit prêt au bon moment. Le Comité des Fêtes a tenu à faire "travailler" les commerçants du village : l'Épicerie, le Café de l'Union et le Moulin Baussy. La maison Ricard, par l'intermédiaire de Jean-Pierre Reina, fidèle à son habitude, a sponsorisé les apéritifs.

LE TENNIS A L'ÉCOLE



Jean-Marc Lamasset, professeur diplômé d'état au Tennis Club municipal du Tignet où il enseigne depuis plus de 10 ans, est venu habiter à Spéracèdes en 2007. Dynamique et apprécié de tous, sa pédagogie plaît aux enfants comme aux adultes. A chaque nouvelle saison, en complément au tennis, il innove en proposant aux plus jeunes de nouveaux stages et de nouvelles activités multisports : rollers, accrobranche, piscine, nautisme, voile...

Le courant passe si bien que Jean-Marc fait découvrir le tennis aux enfants de l'Ecole de Spéracèdes tous les jeudis, durant l'heure des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Aidé de Fabienne Teisseire, du CE1 au CM2, par cycle de 7 semaines sur le microsite, leur objectif est de faire aimer ce sport au plus grand nombre, une initiative jugée très intéressante par les enseignants, permettant la découverte très conviviale du tennis et de lever quelques *a priori* sur celui-ci : les enfants sont ravis et en redemandent. A noter que Jean-Marc délivre également cette initiation à l'Institut Fénelon de Grasse et à l'Ecole primaire du Tignet. Le Tennis Club du Tignet, ayant comme Président David Lajoie, compte environ 250 membres. Ouvert à tous et intergénérationnel, ce club house à l'ambiance familiale et amicale vous accueille en permanence ; ses 6 courts dont 2 en terre battue permettent un tennis loisir, complété par des activités mensuelles sportives et des animations extra sportives. Bonne humeur, sourire et cordialité sont les maîtres-mots du Club.

<http://www.club.fft.fr/tc.tignet>

D.D



L'histoire nous apprend, par la pratique, des expériences dont nous tirons des principes et même parfois des « règles » qu'il nous arrive de suivre pour diverses raisons comme parfois la simple efficacité.



Ainsi la Communauté de Communes des Terres de Siagne (CCTS) nous a appris une Co-Gestion entre les 6 communes (puisque Escagnolles a préféré la Communauté de Communes des Monts d'Azur) : même s'il est arrivé que les idées divergent sur certains sujets, il n'y a jamais eu de conflit entre élus ou de conflit politique. Le dialogue fonctionnait de telle manière que le consensus l'emportait même si une commune (St Vallier en l'occurrence) manifestait moins d'enthousiasme.

La gestion de la Communauté des Communes du Pays de Grasse (CAPG, le A exprimant l'agglomération) présente d'autres questions : 71 conseillers, 15 Vice-Présidents, un bureau. Les petites communes, si elles ont droit à la parole, ne peuvent guère prétendre sauf exception, à se faire prendre en compte. La distribution des postes de Vice-Présidents pour presque tous les Maires (avec rémunération) peut être vue de l'extérieur comme un « facilitateur de silence » : une docilité ? (un petit quart des membres est Vice-Président...). Dans le fonctionnement actuel de la CAPG, bon nombre de participants ressentent la prépondérance des représentants de l'ex Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) et de l'orientation de leurs décisions. Nous serions curieux de savoir si des groupes d'autres communes se posent des questions similaires.

La CAPG existe et elle a une logique. Le Pays de Grasse est une entité de notre Région. Mais il est intéressant de se poser des questions sur l'efficacité, la place de chacun, l'équilibre économique, la juste répartition sur le territoire et la dynamique démocratique que permet ou non chaque structure. Il y avait 3 communautés, 3 pays, 3 entités, 3 lieux de vie qui existent toujours en tant que tels. Une gouvernance de la CAPG qui favoriserait l'élaboration des idées dans chacune de ces 3 entités donnerait probablement davantage la sensation d'être un adulte dans cette communauté. Est-ce normal d'entendre certains élus membres de la CAPG, exprimer un doute sur la dimension particulière que prend chaque vote avec parfois une sensation de décision a priori ?

C C

UN JARDINIER SACHANT JARDINER



Jérôme Binois est un homme inspiré par les jardins...Voilà 25 ans qu'il a obtenu son Brevet de Technicien Supérieur en travaux paysagers au lycée horticole d'Antibes et, après avoir travaillé quelque temps dans la région parisienne dont il est originaire, il a eu l'occasion, depuis 2002, de "descendre" sur la Côte qu'il avait connue pendant sa formation et travailler sous des cieux plus cléments.

Installé depuis 7 ans à son compte, son éventail de savoir-faire va de la création et l'entretien de jardins (la taille ornementale, la maçonnerie, l'installation d'arrosage automatique), à la construction d'abris de jardin et de clôtures en bois et aussi à l'entretien de piscines, le tout agrémenté de notions solides d'électricité et de plomberie.

Depuis 3 ans, il a choisi les coteaux ensoleillés de Spéracèdes pour rénover une maison du village et y vivre avec sa famille.

C'est avec son fils, qui a un statut d'apprenti, qu'il travaille dans les jardins situés pour la plupart sur le littoral. Tout le monde peut se dire jardinier, mais en misant sur le savoir-faire d'un jardinier diplômé et d'expérience, le client a moins de mauvaises surprises.

Vous pouvez donc faire appel à un artisan professionnel des espaces verts qu'est Jérôme et sa petite entreprise « Inspiration Jardins ».

contact@inspirationjardins.com ou au 06 60 29 07 27

CM

CONTACTS

Si vous avez des idées, des observations, des propositions, vous pouvez les envoyer aux adresses suivantes :

Association Spéracèdes Demain Courriel : roger.navetti@free.fr Tél. 04 93 60 51 80
3, traverse de Rome vivianecusa@wanadoo.fr 04 93 60 58 08
06530 SPERACEDES campagne.du.virat@wanadoo.fr 06 19 18 22 08

Consultez notre site : <http://speracedesdemain.olympie.in/>

SILLAGE à la DEMANDE (SàD)



Qu'est-ce que c'est ?

Les circuits **SàD** fonctionnent comme les lignes régulières du réseau Sillages et viennent compléter ou remplacer les lignes régulières du réseau à certaines heures de la journée ou durant certaines périodes (vacances scolaires, samedi).

C'est-à-dire que ces circuits sont constitués d'itinéraires et d'horaires précis. Seule différence, le service est activé uniquement sur réservation, nous appelons ce type de

produit de transport en commun du service à la demande.

Quels titres de transports devez-vous utiliser ?

Seuls les titres prépayés Sillage sont acceptés par les artisans taxis (tickets Pass 10, scol, scol'lib, Pass mensuel, Pass annuel, Jeune+mensuel, Jeune+annuel, Pass SRU, titre RMI, Pass ville).

Qui et comment pouvez-vous y adhérer ?

Il faut donc être utilisateur de ce produit (complémentaire des lignes du réseau) :

- Être domicilié dans une des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
- Avoir en sa possession un titre de transport du réseau en cours de validité.
- S'inscrire en tant qu'adhérent en appelant le **numéro vert 0 800 508 305** (serveur vocal) et appuyer sur la touche 9 de votre clavier téléphonique afin de contacter directement un agent du réseau. Ce dernier vous prendra en charge afin de vous communiquer les modalités d'adhésion (Frais de gestion : 10 € par an), de vous faire parvenir les horaires et itinéraires des circuits et répondra à toute demande d'information de votre part.

PRÉALPES D'AZUR, UNE PÉPITE DURABLE



Depuis 3 ans que le parc naturel régional des Préalpes c'Azur existe, l'enjeu majeur est d'allier développement économique et durable avec préservation de ses patrimoines.

Tout d'abord dans le tourisme, car avec un potentiel de 1million de visiteurs, l'objectif est de mieux gérer la fréquentation sur les sites très visités et faire en sorte que les communes situées les plus au nord bénéficient aussi de ses retombées économiques.

Début 2016, on découvrira la " Marque Parc" *sur les productions agricoles issues des élevages ovin, caprin et bovin(pour les fromages et les viandes) ,ainsi que celles issues de l'apiculture et

de la pisciculture ,puis des produits touristiques :sites d'accueil et activités de pleine nature.

Depuis février 2015, les Préalpes d 'Azur sont reconnues « territoires à énergie positive en devenir »avec pour objectif d'aider les initiatives locales innovantes visant à réduire les consommations énergétiques et/ou à développer les énergies renouvelables. (...villages étoilés)

Un autre enjeu du syndicat mixte du PNR est la gestion de la pression foncière au sud du territoire sans détériorer le cadre de vie ni l'environnement.

Autre but du syndicat mixte : faire connaître et découvrir à ses habitants la richesse de son territoire afin qu'ils se l' "approprient" et l'apprécient à sa juste valeur.

Dans toutes ses initiatives, le PNR veut placer l'humain au cœur de son dispositif.

Terre rurale aux paysages contrastés, les Préalpes d'Azur poursuivent leur quête d'un équilibre durable.

Site du PNR : www.pnr-prealpesdazur.com

*outil de valorisation des produits.

CM

SPÉRACÈDES À L'HONNEUR



Les travaux sur l'éclairage public, entraînant une diminution très sensible de la consommation électrique, ont été reconnus par le Conseil Départemental par l'intermédiaire du concours "Trophées Climat-Énergie" qu'il organise. Le jury a décerné à notre commune un trophée "Maîtrise en demande en énergie". Ce trophée a été remis à Monsieur le Maire par le Président Éric Ciotti, le jeudi 10 décembre 2015 dans l'hémicycle du Conseil Départemental à l'issue du "Forum annuel du Plan Climat 06". La commune de Spéracèdes va continuer ses efforts dans ce domaine. La presque totalité des membres de la commission des travaux, avec à leur tête, le délégué aux

travaux Jacques Tranchet, accompagnait le Maire lors de la remise de cette récompense.